

FICHE DE POSTE
- ASSISTANT DE JUSTICE - niveau Master II

Service d'affectation :

PARQUET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE THONON LES BAINS -

Nombre d'heures de travail mensuel : 60 heures

Indemnisation : 590 € brute mensuelle environ

FONCTIONS : En application de l'article 20 de la loi n°95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative "Peuvent être nommées en qualité d'assistants auprès des magistrats des tribunaux d'instance, des tribunaux de grande instance et des cours d'appel les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études supérieures après le baccalauréat et que leur compétence qualifie particulièrement pour exercer ces fonctions. Ces assistants sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Ils sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues à l'article 226-13 du code pénal."

Horaires souples et compatibles avec étude en cours

L'assistant de justice apporte son concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats pour l'exercice de leurs attributions. Le fondement de leur activité est l'aide à la décision des magistrats. Elle consiste en un travail de recherche et de rédaction selon les instructions et les indications des magistrats : recherche de documentation et de jurisprudence, rédaction de note de synthèse, projets de décision ...

Il agit sous l'autorité et la responsabilité des magistrats. Il ne dispose d'aucun pouvoir juridictionnel : il ne prend en aucun cas de décision.

Qualités requises :

L'assistant de justice doit faire preuve de discrétion, d'objectivité, de probité, d'un sens de l'analyse et de disponibilité. Il doit avoir le sens du service public. Il est soumis au secret professionnel.

Missions du poste :

- ☞ Rédaction de notes de synthèse des dossiers
- ☞ Rédaction de projets de décisions sur les instructions et indications des magistrats
- ☞ Recherche de documentation et de jurisprudence

Activités et tâches du poste :

L'assistant de justice qui aura vocation à être affecté au parquet du Tribunal de grande instance de Thonon les bains, doit avoir un profil pénaliste. Il devra disposer de solides connaissances juridiques, disposer d'un sens de la synthèse et de l'analyse et faire preuve d'une grande aisance dans la manipulation des outils de documentation informatique.

Les assistants de justice sont recrutés par contrat pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois, soit une durée maximale de 6 ans. Le contrat débute par une période d'essai de trois mois.

Pièces à fournir :

Une lettre de motivation adressée au procureur de la République, un curriculum vitae, une copie des diplômes sanctionnant une formation juridique de quatre années d'études supérieures, ainsi que le justificatif éventuel des activités professionnelles antérieures,